

L'an deux mille vingt, le vendredi 6 mars 2020, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni à ESSE dans les locaux de la salle des fêtes - Centre Bourg - 35 150 Esse – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 17h00 à 18h30.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	17 mars 2020
Date de la 2 ^{ème} convocation	03 mars 2020
Nombre de membres en exercice	60
Nombre de membres présents	4
Nombre de votants :	4
Nombre de pouvoirs :	1

Quorum non nécessaire car 2^{ème} convocation

Étaient présents :

- Roche aux fées communauté : Monsieur GESLIN Joseph
- Rennes Métropole : Monsieur DEMOLDER, Monsieur LE BRAS
- Pays de Chateaugiron Communauté : Monsieur LAMOUREUX

Étaient Excusés :

- Pays de Chateaugiron Communauté : Madame DEPORT – Monsieur PRODHOMME
- Rennes Métropole : Madame LAVERGNE, Monsieur NADESAN, Mme ANGER, Monsieur DESHAYES
- Roche aux fées communauté : Madame RENAULT
- Vitré communauté : Monsieur VINCENT

La séance a démarré à 16h35 pour s'achever à 17h40.

M. DEMOLDER remercie les membres présents et rappelle l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 3 février 2020	2
2. Approbation du compte administratif 2019	2
3. Approbation du compte de gestion 2019.....	3
4. Affectation définitive des résultats	3
5. Participation des EPCI pour 2020.....	4
6. Budget primitif 2020.....	4
7. Animation BREIZH BOCAGE 2020	5
8. Programme d'actions 2020	6
9. Informations et divers	8
10. Délégations des attributions du comité syndical au président.....	8

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2020

Il a été demandé à l'assemblée d'approuver le dernier compte rendu du comité syndical.

Deux remarques ont été formulées sur le compte rendu.

- Il sera rajouté que M. MEREL agriculteur et représentant de la Chambre d'Agriculture a été élu le 23 janvier dernier comme président de la commission professionnelle agricole – CPA en remplacement de Mme Elisabeth CHEVRIER.
- Il sera fait une modification page 3 du compte rendu, où il est écrit : « M. DEMOLDER ajoute que le Président de l'association au « Eau fil de l'Yaigne » et M. PRODHOMME élu de **Nouvoitou** ont sollicité à nouveau le Syndicat pour obtenir une subvention de 500 euros pour 2020 ». M. PRODHOMME est élu à Domloup et non Nouvoitou. Cette erreur sera modifiée.

A l'issu de ces remarques, le compte rendu a été validé à l'unanimité par les membres présents.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les chiffres du compte administratif 2019 du Syndicat de la Seiche tels que détaillés ci-après ont été repris. **Ce sont les chiffres définitifs qui correspondent avec ceux inscrits dans la note de synthèse.**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	339 197,09	G	402 029,21
	Section d'investissement	B	308 205,27	H	201 680,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	574,47 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	28 788,10 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			645 402,36		631 072,52
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	122 807,19	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		122 807,19		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		339 197,09		402 603,68
	Section d'investissement		429 012,46		228 468,84
	TOTAL CUMULE		768 209,55		631 072,52
		= A+C+E		= G+I+K	
		= B+D+F		= H+J+L	
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Aussi, les chiffres du compte administratif pour l'exercice 2019 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 62 832,12 €
- et pour la section d'investissement, un déficit de 104 524,53 €.

M. DEMOLDER explique que le résultat de la section d'investissement est négatif en raison du retard du versement des subventions Breizh Bocage. Par la même, il rappelle que la ligne de trésorerie est nécessaire afin de pouvoir réaliser les travaux Breizh Bocage en raison du retard de paiement qui contraint le Syndicat à faire une avance de trésorerie conséquente.

M. DEMOLDER indique que le résultat de la section de fonctionnement étant positif, cet excédent doit nécessairement couvrir le déficit en investissement.

En tenant compte des résultats des années antérieures, le résultat de clôture pour 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 63 406,59 € et un déficit d'investissement de 77 736,43 €.

Les résultats du compte administratif définitifs ont ainsi été présentés en séance.

M. DEMOLDER est sorti de la pièce pour que M. GESLIN puisse faire procéder au vote du compte administratif en son absence.

Les membres présents du comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVENT à l'unanimité le compte administratif définitif 2019 pour la section fonctionnement et la section d'investissement.**

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

MME DESPRETZ, Receveur de CHATEAUGIRON, présente à la 1^{ère} séance du comité syndical, avait pu annoncer que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 étaient concordantes avec le compte administratif.

Aussi, il a été proposé aux membres du comité syndical de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres présents du comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVENT à l'unanimité le compte de gestion 2019.**

4. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Suite à la validation du résultat définitif 2019 de clôture, il est proposé d'affecter au budget primitif 2020 les résultats suivants :

- 77 736,43 € à l'article D 001 (déficit d'investissement reporté)
- 63 406,59 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Les membres présents du comité syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDENT à l'unanimité l'affectation des résultats tel que présenté ci-dessus.**

5. PARTICIPATION DES EPCI POUR 2020

M. DEMOLDER expose que, comme défini lors du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, il a été décidé de fixer la participation à 2.05€ par habitant en 2020 (sur la base de la population DGF 2019 des EPCI membres conformément aux statuts du syndicat). La déduction de 0.46 ct € est effective cette année pour les EPCI maîtres d'ouvrage du programme Breizh Bocage.

Elle s'élève à 266 545,05euros.

Nom de l'EPCI	Cotisation par hab 2020
CA VITRE COMMUNAUTE	46 428,81 €
CC AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	30 469,58 €
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	5 680,15 €
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	33 410,94 €
RENNES METROPOLE	147 743,23 €
CC DU PAYS DE CRAON	2 812,33 €
	266 545,05 €

M. DEMOLDER indique que MME DESPRETZ a accepté que le syndicat puisse procéder à cette déduction sans avoir à passer par un conventionnement pour rembourser aux EPCI le trop-perçu. Cela facilite ainsi les modalités administratives. M. DEMOLDER précise par ailleurs que la clé de répartition sera de nouveau étudiée dans le cadre de l'écriture des nouveaux statuts, suite au projet de fusion que le Syndicat de la Seiche devrait connaître dans les prochains mois.

Il ajoute que Rennes Métropole est prêt à financer plus que les autres EPCI membres en considérant une plus grande part de la population (80%) par rapport à sa superficie dans le bassin versant (20%). Alors que classiquement on est sur une répartition de 50% population et 50% superficie.

Les membres présents du comité syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT à l'unanimité la participation des EPCI à 2.05 € par habitant telle que détaillée ci-dessus**
- **AUTORISENT à l'unanimité Monsieur le Président à émettre les titres correspondants**

6. BUDGET PRIMITIF 2020

M. DEMOLDER présente le Budget Primitif 2020, comme détaillé dans les tableaux annexés à la note de synthèse.

M. DEMOLDER explique que suite à un échange avec MME DESPRETZ, trésorière de Chateaugiron, il a été convenu de créer un compte 45 « Opérations pour le compte de tiers ». En effet, le Syndicat réalise des travaux sur des terrains dont il n'est pas propriétaire, aussi, il est plus approprié de les imputer à un compte de tiers qu'au 2315 comme fait auparavant.

Le compte 458 « Opérations pour le compte de tiers - travaux bocagers » enregistre les opérations concernant les travaux de plantations réalisés dans le cadre de la ZSCE et Breizh Bocage. Ces opérations sont effectuées par le syndicat en qualité de mandataire. Ce compte est subdivisé de la manière suivante :

- 4581 « Dépenses »
- 4582 « Recettes »

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission d'ordres de paiement ou d'ordres de recettes. Après l'achèvement des travaux, le débit du compte 4581 est soldé par le crédit du compte 4582 par opération d'ordre non budgétaire.

Quant au compte 454, il suit la même logique comptable et correspond aux travaux « Milieux Aquatiques » effectués d'office pour compte de tiers. Ce compte enregistre les travaux milieux aquatiques exécutés d'office pour le compte de tiers défallants, ainsi que les facturations correspondantes à ces tiers. Ce compte est subdivisé de la même manière que le 458.

M. DEMOLDER ajoute qu'il sera nécessaire d'épurer l'actif. Ce travail sera fait en cours d'année afin de mieux anticiper la fusion avec d'autres syndicats.

Ensuite, M. DEMOLDER explique que le Budget Primitif 2020 s'équilibre comme suit et selon l'affectation définitive des résultats :

- **Section de fonctionnement équilibrée à 574 934.05 €**
- **Section d'investissement équilibrée à 738 633,39 €**

Aussi, les membres présents du comité syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT à l'unanimité le budget primitif tel que présenté au cours de la séance.**

7. ANIMATION BREIZH BOCAGE 2020

M. DEMOLDER explique qu'afin de pouvoir compléter le dossier de demande de subvention de l'animation 2020 du programme Breizh Bocage, il est demandé par la DRAAF de prendre une délibération comme tous les ans.

CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour l'animation Breizh Bocage 2020, Monsieur le Président a appelé les missions du technicien bocage :

- Démarcher l'ensemble des agriculteurs des communes définies comme prioritaires pour 2020. Les exploitants agricoles seront contactés individuellement. Un linéaire entre 15 à 20 km est souhaité pour cette année, avec la moitié de création de haies implantés sur talus.
- Animer les actions inscrites dans le cadre du projet d'arrêté de la ZSCE du second CTBV de la Seiche.
- Animer les MAEC Bocage, dans la mesure où le Syndicat de la Seiche est porteur d'un PAEC à l'échelle du territoire de son bassin versant.
- Entretenir les plantations réalisées.
- Animer des chantiers de régénérations naturelles assistées.
- Animer des formations de taille et d'entretien.
- Accompagner les communes pour protéger le bocage dans leurs documents d'urbanisme. Ce travail de recensement va dans le sens des orientations du SAGE Vilaine qui demande qu'une commission bocage soit mise en place au niveau communal.
- Développer des outils de communication pour informer sur le programme Breizh Bocage et sensibiliser sur la préservation et la valorisation du bocage.
- Animer un comité de pilotage local qui se réunira en fin d'année pour présenter les projets

Le plan de financement prévisionnel de l'animation Breizh Bocage 2020 présenté en séance est tel que ci-dessous :

Organismes financeurs	%	€ HT
Europe (FEADER), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Département 35	70 %	26 740 €
Syndicat Mixte du bassin versant de la Seiche	30 %	11 460 €
TOTAL	100 %	38 200 €

Les membres présents du comité syndical après avoir délibéré :

- **APPROUVENT** à l'unanimité ce plan de financement prévisionnel,
- **APPROUVENT** à l'unanimité le programme d'animation Breizh Bocage 2020,
- **AUTORISENT** à l'unanimité le Président à solliciter les subventions de l'année 2020 auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Conseil Départemental (à hauteur de 70 %) nécessaires pour la mise en œuvre du programme Breizh Bocage et des actions bocagères,
- **AUTORISENT** à l'unanimité le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

8. PROGRAMME D' ACTIONS 2020

M. DEMOLDER explique que dans le cadre de son soutien financier, la Région Bretagne demande à ce que soit annexé à la demande de subvention une délibération de la maîtrise d'ouvrage sollicitant explicitement la Région. Il en est de même pour le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

C'est pourquoi les membres du comité syndical ont eu à délibérer en ce sens.

Au préalable, le contenu du programme 2020 a été rappelé en séance, tel que ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL BV SEICHE 2020

Intitulé action	TOTAL	AEIB	Taux	Région Bzh	Taux	CD 35	Taux	Autres	Taux	Syndicat	Taux
ACTIONS TRANSVERSALES											
Scolaires / Grand public	5 000,00 €	3 000,00 €	60%	1 000,00 €	20%	- €	0%	- €	0%	1 000,00 €	20%
Suivi qualité de l'eau (bio et physico-chimique)	26 000,00 €	13 000,00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	13 000,00 €	50%
Communication Générale	20 000,00 €	12 000,00 €	60%	4 000,00 €	20%	- €	0%	- €	0%	4 000,00 €	20%
AGRICOLE											
Agricole action en régie	3 000,00 €	1 500,00 €	50%	900,00 €	30%	- €	0%	- €	0%	600,00 €	20%
<i>Lettre agri</i>	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	3 000,00 €	30%	- €	0%	- €	0%	2 000,00 €	20%
Agricole actions individuelles	32 100,00 €	22 470,00 €	70%	- €	0%	- €	0%	6 420,00 €	20%	3 210,00 €	10%
<i>Désherbage méca (CUMA+ETA)</i>	29 412,00 €	14 706,00 €	50%	5 882,40 €	20%	- €	0%	5 882,40 €	20%	2 941,20 €	10%
25 - Diag	50 000,00 €	25 000,00 €	50%	5 000,00 €	10%	5 000,00 €	10%	10 000,00 €	20%	5 000,00 €	10%
23 - Suivis											
Actions ZSCE - AVEC PITE - 20% MOA											
<i>Diagnosics parcelles à risques V2 (80 DRR2)</i>	100 800,00 €	70 560,00 €	70%	- €	0%	- €	0%	30 240,00 €	30%	- €	0%
<i>Analyses de reliquats d'azote (avec PITE)</i>	51 268,46 €	25 634,23 €	50%	- €	0%	5 126,85 €	10%	15 380,54 €	30%	- €	0%
<i>Formation collective à la gestion de l'azote</i>	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	1 000,00 €	10%	1 000,00 €	10%	3 000,00 €	30%	- €	0%
<i>Diagnostic individuel Azote - 30 diag</i>	37 800,00 €	26 460,00 €	70%	- €	0%	- €	0%	11 340,00 €	30%	- €	0%
MILIEUX AQUATIQUES											
<i>Restauration du lit mineur</i>	- €	- €	50%	- €	15%	- €	15%	- €	15%	- €	20%
<i>Aménagement des ouvrages transversaux</i>	- €	- €	50%	- €	15%	- €	15%	- €	15%	- €	20%
<i>Aménagement des plans d'eau sur cours</i>	- €	- €	50%	- €	15%	- €	15%	- €	15%	- €	20%
<i>Restauration d'une zone de sources</i>	- €	- €	50%	- €	15%	- €	15%	- €	15%	- €	20%
<i>Aménagement d'une frayère à brochet</i>	- €	- €	50%	- €	15%	- €	15%	- €	15%	- €	20%
<i>Gestion des embâcles totaux (retrait et stabilisation)</i>	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	2 000,00 €	20%	- €	0%	- €	0%	3 000,00 €	30%
<i>Chantiers bénévoles (diversification des écoulements par des techniques végétales)</i>	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	- €	0%	1 000,00 €	20%	- €	20%	1 500,00 €	30%
TOTAL CTBV - 2020											
	390 380,46 €	231 830,23 €		22 782,40 €		12 126,85 €		82 262,94 €		36 251,20 €	
TRAVAUX BREZH BOGAGE et ZSCE											
Travaux BB	95 610,00 €	38 244,00 €	40%	- €	0%	- €	0%	38 244,00 €	40%	19 122,00 €	20%
Travaux ZSCE	120 000,00 €		50%					36 000,00 €	30%	24 000,00 €	20%

Les membres présents du comité syndical après avoir délibéré :

- **APPROUVENT** à l'unanimité le plan de financement 2020 tel que présenté au ROB et adopté en séance du 3 février 2020
- **AUTORISENT** à l'unanimité le Président à solliciter les subventions de l'année 2020 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, du Conseil départemental 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :
 - la mise en œuvre des actions de l'année 2020 dans le cadre du CTBV de la Seiche 2019-2024 et du POI de la Région Bretagne
 - le financement des postes de la cellule animation : animatrice-coordinatrice/secrétaire-comptable, animatrice agricole, technicien de rivière, apprenti et technicien bocage.
- **ACCEPTENT** à l'unanimité que les crédits soient inscrits au BP 2020

9. INFORMATIONS ET DIVERS

Un point a été fait sur l'avancement des projets de fusion discuté dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI.

Aussi, le compte rendu de la préfecture de la réunion en date du 07/02/2020 a été joint au présent document.

10. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le 28 janvier 2020.

Exercice	Date	Objet	Chap	Tiers	Montant
Dépenses section Investissement =					46 825,28 €
2020	25/02/2020	Plantation programme BB 2019-2020 lot 1 (RAR 2019)	23 - Ir	SASU NAUDET REBOISEMENT	46 825,28
Dépenses section Fonctionnement =					47 362,27 €
2020	25/02/2020	CARBURANT JANVIER	011 -	SAS HYPER U CHATEAUGIRON	128,81
2020	25/02/2020	ELECTRICITE 2019 BUR 7, 9 ,10, 11 et 1	011 -	COMMUNE DE CHATEAUGIRON	242,18
2020	25/02/2020	CHAUFFAGE 2019	011 -	COMMUNE DE CHATEAUGIRON	1 421,80
2020	25/02/2020	LOYER BUREAUX janvier et février 2020	011 -	COMMUNE DE CHATEAUGIRON	1 521,44
2020	25/02/2020	CONTROLE TECHNIQUE VISITE COMPI	011 -	AUTO CONTROLE UNIVERS	30,00
2020	25/02/2020	CONTROLE TECHNIQUE P207	011 -	AUTO CONTROLE UNIVERS	85,00
2020	25/02/2020	PNEU P207	011 -	SAS ESPACE AUTO 35	181,76
2020	25/02/2020	AMORTISSEURS P 207	011 -	SAS ESPACE AUTO 35	375,06
2020	25/02/2020	CONSOMMATION COPIE DU 01/11/2019	011 -	RICOH FRANCE BRETAGNE	178,99
2020	25/02/2020	Hébergement site internet 2020	011 -	VOYELLE	336,00
2020	25/02/2020	ASSURANCE 2020 PEUGEOT AC 519 P	011 -	GROUPAMA	376,22
2020	25/02/2020	ASSURANCE MULTIRISQUE 2020	011 -	GROUPAMA	1 081,30
2020	25/02/2020	ASSURANCE 2020 MISSION COLLABO	011 -	GROUPAMA	590,62
2020	25/02/2020	ASSURANCE 2020 BERLINGO CM945B	011 -	GROUPAMA	295,02
2020	25/02/2020	campagne suivi qualité eau décembre	011 -	GIP LABOCEA	1 512,18
2020	25/02/2020	ABONNEMENT 2020	011 -	LA GAZETTE	309,00
2020	25/02/2020	adhésion 2020	011 -	AFAC AGROFORESTERIES	55,00
2020	25/02/2020	FRAIS COMMISSAIRE ENQUETEUR DIC	011 -	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE REN	4 805,63
2020	25/02/2020	lettre de la seiche n°7	011 -	SARL BE NEW	432,00
2020	25/02/2020	lettre de la seiche n°7 avenant 6 pages	011 -	SARL BE NEW	251,90
2020	25/02/2020	depliants 4 pages lettre de la seiche	011 -	SARL PUBLICITE CONCEPT	139,30
2020	21/02/2020	frais agents decembre janvier	011 -	agents	12,76
2020	25/02/2020	reunion agri	011 -	BEUCHER TRAITEUR	166,90
2020	25/02/2020	AFFRANCHISSEMENT RETOUR TICKET	011 -	DIRECTION DU RESEAU LA POS	7,30
2020	25/02/2020	aBONNEMENT janvier et février	011 -	ORANGE SERVICE	278,95
2020	25/02/2020	MENAGE PARTIES COMMUNES 2019	011 -	COMMUNE DE CHATEAUGIRON	370,95
2020	25/02/2020	SALAIRES ET CHARGES Janvier Février	012	agents	26 907,55
2020	25/02/2020	INDEMNITES ELUS	065	élus	2609,57
2020	25/02/2020	Tickets restaurants	012	Edenred	1 300,00
2020	25/02/2020	Assurance Statutaire provi 2020	012	Cigac	3 968,65